Nations Unies A/58/663

Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2003
Français
Original: russe

Cinquante-huitième session
Points 28 et 40 f) de l'ordre du jour

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

Lettre datée du 22 décembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de représentant du pays assurant la présidence de l'Organisation du Traité de sécurité collective, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration sur l'Afghanistan publiée le 19 novembre 2003 par les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 28 et 40 f) de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Rachid **Alimov**

03-67151 (F) 261203 291203

Annexe à la lettre du 22 décembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective

Bichkek, le 19 novembre 2003

Les Ministres des affaires étrangères de la République d'Arménie, de la République du Bélarus, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la Fédération de Russie et de la République du Tadjikistan, ayant examiné sous tous ses aspects la situation en Afghanistan et aux alentours, prennent note des progrès réalisés par l'Administration transitoire de ce pays dans la mise en place d'institutions nationales et la lutte contre les forces extrémistes, soulignent le rôle moteur de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts internationaux visant à aider le peuple afghan à relever le pays et affirment leur plein appui aux mesures prises par la communauté internationale pour renforcer la stabilité et la sécurité en Afghanistan.

Force est toutefois de constater qu'il n'a pas été possible, au cours des deux dernières années, de parvenir à une véritable stabilité, de réduire le niveau des tensions internes et d'obtenir des résultats en matière de relèvement économique. Le problème de plus en plus important posé par le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan est particulièrement inquiétant, au même titre que l'activité incessante des groupements extrémistes.

Faisant partie intégrante de la coalition internationale contre le terrorisme, les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective vont renforcer la collaboration de leurs ministères des affaires étrangères, de leurs institutions chargées de faire respecter la loi et de leurs services spéciaux en ce qui concerne les questions relatives au relèvement de l'Afghanistan.

En intensifiant les efforts d'éradication du terrorisme, une importance particulière doit être accordée à l'élimination des causes sociales de ce phénomène, ainsi qu'au redressement et au réaménagement de l'économie du pays. Dotés du potentiel économique, scientifique et technique nécessaire à cet effet, les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective entendent mener une action coordonnée en vue de rétablir l'infrastructure économique de l'Afghanistan, à commencer par les installations mises en place avec l'appui technique de l'ex-URSS, ainsi que dans les domaines de la formation des cadres, du transport en transit de marchandises et de la coopération économique et humanitaire, et se consulteront sur ces questions. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la coopération dans la lutte contre le trafic de drogues et l'élimination de la menace posée par l'extrémisme venant d'Afghanistan.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective appellent les autres organisations internationales et les pays de la région à appuyer leurs efforts visant à mettre en place des institutions nationales et à relancer l'économie

en Afghanistan et se déclarent disposés à coopérer dans ce sens avec les autres structures internationales et régionales, en particulier avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le Ministère des affaires étrangères
de la République d'Arménie
(*Signé*) Vartan **Oskanian**

Le Ministère des affaires étrangères
de la République kirghize
(*Signé*) Askar Ch. **Aitmatov**

Le Ministère des affaires étrangères
de la République du Bélarus
(*Signé*) Sergei **Martynov**

Le Ministère des affaires étrangères
de la Fédération de Russie
(*Signé*) Igor S. **Ivanov**

Le Ministère des affaires étrangères
de la République du Kazakhstan
(*Signé*) Kassymzhomart K. **Tokaev**

Le Ministère des affaires étrangères
de la République du Tadjikistan
(*Signé*) Talbak **Nazarov**